

# e-Gouvernement 2014 : La France se hisse au 4e rang mondial

7e lors de la première édition du rapport, 6e en 2012, **la France se positionne désormais au 4e rang mondial du classement « e-gouvernement »** réalisé tous les deux ans depuis 2003 par le Département des affaires économiques et sociales (**DAES**) de l'**ONU**.

Rendu public cet été, [le rapport de 284 pages](#) (« *United Nations e-Government survey 2014* ») évalue le développement de la gouvernance en ligne dans les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies. Le classement global proposé (E-Gouvernement Development Index – EGDI) couvre trois indices clés : les services en ligne, les infrastructures de télécommunication et, enfin, le capital humain.

## **Au top des services publics en ligne**

4e au classement général derrière la Corée du sud (1er), l'Australie (2e) et Singapour (3e), la France est le premier pays européen classé devant les Pays Bas (5e au général), le Royaume-Uni (8e) et la Finlande (10e). Mieux encore, **la France occupe cette année la première place mondiale dans les services publics en ligne** (Online Service Index – OSI). Selon l'ONU, l'amélioration notable de la qualité des services proposés, la forte intégration de sites gouvernementaux et l'encouragement à la consultation citoyenne de politiques et services publics en ligne expliquent la performance de la France dans ce domaine.

Un exemple : le site officiel de l'administration française [Service-public.fr](#). Celui-ci « *dirige les individus, les entreprises et les associations vers les services pertinents les concernant, suscite le débat d'idées sur la simplification administrative et facilite les interactions avec le gouvernement par le biais d'une identification unique (single sign-on)* », observent les auteurs du rapport onusien. Ils ajoutent que la France s'est engagée à proposer davantage de services publics en ligne tout en contenant les coûts à travers l'examen systématique de solutions Open source, alternatives aux applications propriétaires. La [circulaire Ayrault de 2012 sur le logiciel libre](#) est à l'origine de cette initiative.

## **Open Data et infrastructures**

Autre sujet de satisfaction pour l'administration nationale, la France figure au top 50 des pays ayant obtenu les meilleurs scores en matière d'**ouverture et réutilisation des données publiques** (Open Data). Par ailleurs, le pays se positionne parmi les 20 pays ayant obtenu les scores les plus élevés en « **capital humain** », si l'on en croit l'indice utilisé par les Nations Unies (l'indice HCI tient compte du niveau d'alphabétisation, du taux de scolarisation et du nombre d'années de formation). En revanche, le nombre d'abonnements pour 100 habitants à l'internet haut débit fixe (37) et mobile (51) impacte négativement les performances françaises (TII -Telecommunication Infrastructure Index). Malgré tout les **infrastructures** restent un atout pour le pays, la France se positionnant dans le top 15.

---

## **Lire aussi**

[Gouvernement Valls II : Un tandem Emmanuel Macron et Axelle Lemaire pour le numérique](#)

[La directive « Open Data » transposée sans débat public](#)

[Open data et données personnelles : les sénateurs formulent 20 recommandations](#)